



Association des Maires du Gard

ASSEMBLEE GENERALE

SAMEDI 14 MAI 2011



Association des Maires du Gard

Nîmes, le 13 avril 2011

Assemblée Générale de l'Association des Maires du Gard le samedi 14 mai 2011 à Aubais
en présence de

Monsieur Hugues Bousiges, Préfet du Gard
Monsieur Damien Alary, Président du Conseil Général du Gard
Monsieur Jacques Péliissard, Président de l'Association des Maires de France
Et les Parlementaires Gardois

Chères et Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous faire connaître que l'Assemblée Générale de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Gard se tiendra :

le samedi 14 mai 2011 de 9h00 à 12h00
à la salle des fêtes de la commune d'Aubais.
(accueil café à partir de 8h00)

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✚ Examen du bilan moral et financier de l'année 2010,
- ✚ Orientations pour l'année en cours,
- ✚ Intervention de Monsieur Jacques Péliissard, Président de l'Association des Maires de France, sur :
 - Le rôle de l'AMF,
 - L'avenir des groupements des communautés de communes,
 - Réforme des collectivités territoriales : modification du mode de scrutin électoral.
- ✚ Intervention et débat avec Monsieur Hugues Bousiges, Préfet du Gard,
- ✚ Question diverses.

Cette réunion sera suivie d'un cocktail dinatoire.

Comptant sur votre présence, je vous remercie de bien vouloir me retourner la fiche ci-jointe, afin de me permettre d'organiser ce rassemblement dans les meilleures conditions.

Je vous prie d'agréer, Chères et Chers collègues, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente

Pilar CHALEYSSIN

Secrétariat tél : 04 66 64 40 62 – fax : 04 66 76 52 25 –
Port Mlle BONNET 06 15 40 52 71

E-mail: amg30@wanadoo.fr – Site internet : www.amg30.org

Participants

Etaient présents :

Jean-Paul FOURNIER Sénateur-Maire
Simon SUTOUR Sénateur

Yvan LACHAUD, Député
Max ROUSTAN, Député-maire
Jean-Marc ROUBAUD, Député-maire

Jacques PELISSARD, Président des Maires de France

Pilar CHALEYSSIN, Présidente de l'association des Maires du Gard
Gérard PEDRO, Trésorier de l'association des Maires du Gard
Christophe SERRE, Secrétaire Général de l'association des Maires du Gard (représentant du Président du Conseil Général du Gard)

Hugues BOUSIGES, Préfet du Gard
Christophe MARIETTI, Colonel
Jean-Pierre SECONDS, Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

Isabelle HAUTBOIS, CSA, directrice des technologies
Jean-Yves HABY, directeur délégué aux régions pour France télé numérique
Sophie DULHST, déléguée régionale Languedoc-Roussillon

Etaient excusés :

Françoise LAURENT-PERRIGOT, Sénateur
William DUMAS, Député
Etienne MOURRUT, Député-Maire

Etait représenté :

Monsieur le Président du Conseil Général du Gard, Monsieur Damien ALARY, représenté par M. Christophe SERRE, Conseil Général.

Pilar CHALEYSSIN

L'Association des Maires du Gard relaie des informations au niveau national, constitue un lieu d'échange et de concertation sur toutes les questions intéressant l'administration des communes et EPCI, informe et forme ses membres, organise la représentation des élus dans diverses structures mais surtout contribue à tisser des liens d'amitié et de solidarité entre eux. Nous devons aujourd'hui accompagner une réforme territoriale et fiscale. Face à ce défi, ne regrettons pas le passé et tâchons de construire l'avenir dans le respect de chacun.

I. Examen du bilan moral et financier de l'année 2010**1. Bilan moral**

Christophe SERRE fait lecture du bilan moral (annexe 1).

Christophe SERRE

Il nous est parfois difficile de trouver des maires volontaires pour participer à certaines commissions. Celle chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est peu sollicitée alors que la CDCI reçoit trop de candidatures. Nous espérons qu'un équilibre pourra être trouvé.

Pilar CHALEYSSIN

Nous avons besoin de tous les maires pour réaliser le travail considérable dont il vient d'être dressé le bilan. La Préfecture nous demande en outre de l'assister dans nombre de commissions. Ce travail fait partie du rôle du maire, et je renouvelle mon appel à candidatures.

2. Rapport financier

Gérard PEDRO fait lecture du rapport financier (annexe 2).

Gérard PEDRO

Les associations auxquelles nous versons des subventions (AMF, Association départementale d'Information sur le Logement, Conseil départemental d'Accès au Droit, Association nationale des Directeurs d'Associations de Maires) sont à votre entière disposition.

Les dépenses, qui cumulent également les frais de personnel, les frais de fonctionnement et les frais d'organisation du Congrès, s'établissent pour l'année 2010 à 193 687,37 euros. Les recettes étant de 174 122,71 euros, un léger déficit apparaît mais il doit être relativisé. Le plus grand nombre de journées d'information et de formation a contribué à gonfler les dépenses. Il existe en outre un décalage dans l'encaissement des cotisations. Enfin, la ristourne de l'AMF sur les cotisations, versée début 2011, n'apparaît pas dans le bilan 2011.

Au 31 décembre 2011, le solde bancaire s'établissait à 214 749,68 euros. Compte tenu de cette situation, il est proposé de maintenir le niveau actuel des cotisations :

Communes	AMF	AMG	Total
de 0 à 200 habitants	45,15 €	24,00 €	69,15 €
de 200 à 399 habitants	63,25 €	29,00 €	92,25 €
de 400 à 600 habitants	73,25 €	34,00 €	107,25 €
plus de 600 habitants	0,1586 € par habitant avec un plafond de 38 330 €	0,070 € par habitant avec un plafond de 3 500 €	

Le bilan moral et le bilan financier sont approuvés.

Le niveau des cotisations 2011 est approuvé à l'unanimité.

II. Orientations pour l'année en cours

Simon SUTOUR

Au niveau européen, la PAC et le budget de cohésion territoriale sont actuellement en discussion. Si la Commission souhaite continuer dans la voie actuelle, le commissaire en charge de la politique de cohésion territoriale propose des fonds supplémentaires (3 milliards d'euros pour la période 2014-2020) pour sept régions françaises, dont le Gard. Dans ce cadre, nous proposerons mardi au Sénat un vote invitant le Gouvernement à ne pas s'obstiner sur la PAC, qui bénéficie peu à nos régions de viticulture, de culture maraîchère et de culture de montagne. Nous préférierions qu'il soutienne la politique de cohésion favorable aux régions intermédiaires, à un moment où il devient difficile d'obtenir des subventions de la part des collectivités.

Jean-Paul FOURNIER

Cette année, la réforme des collectivités a constitué notre principale préoccupation. Nous avons notamment travaillé sur la mise en place de la CDCI et le regroupement des collectivités de moins de 15 000 habitants. J'ai en outre participé à la commission des Affaires étrangères et cosigné une proposition de loi contre l'exploitation des gaz de schistes.

Yvan LACHAUD

J'ai remis au Président de la République un rapport sur la délinquance des mineurs, sujet sur lequel notre département est l'un des plus concernés. Le Président a souhaité une expérimentation dans trois cours d'appel, dont Nîmes, à partir de septembre. En cas de délit important, les jeunes seront placés le soir même dans un centre fermé. Nous créerons également des brigades spécialisées et nous mettrons en place en place du bracelet électronique pour améliorer le suivi des personnes sous contrôle judiciaire.

Jean-Marc ROUBAUD

La réforme des collectivités a suscité des craintes voire des appréhensions mais elle s'impose. Nos administrés se plaignent de la complexité des strates administratives et de leur coût au vu de leurs résultats. Cette réforme n'est pas figée pour autant et les correctifs qui apparaîtront nécessaires seront apportés. N'hésitez donc pas, dans le quotidien de votre vie de maire, à nous remonter vos observations.

Max ROUSTAN

Nous avons besoin de nous rencontrer pour dépassionner les débats autour de la réforme territoriale. Nous devons désormais reprendre nos responsabilités, replacer nos administrés au centre du débat et rechercher ensemble des évolutions.

Reine BOUVIER, Maire du Cailar

La CDCI a été votée et nos collectivités devront se positionner d'ici trois mois. Ce délai nous semble court car certains éléments demeurent vagues, notamment au plan financier.

Jean-Baptiste ESTEVE, Maire de Nages

Je vous remercie d'avoir enfin fait état de nos administrés, qui ont largement été oubliés dans le débat sur la réforme territoriale, mais je regrette que la plupart d'entre vous soient arrivés en retard et ne nous quittent rapidement, après la photo.

Max ROUSTAN

Les administrés sont au cœur des débats, puisque la question consiste à savoir si nous pouvons assumer les responsabilités financières correspondant à leurs besoins pour les dix ans à venir. Une cartographie des centres de polarité a été proposée, mais il revient désormais aux maires de prendre les décisions. Nous appliquons dans ce domaine la loi Defferre, sur laquelle nous avons normalement eu trente ans pour nous préparer.

Simon SUTOUR

Je n'ai personnellement pas voté la réforme territoriale, qui n'a été adoptée que par 167 voix favorables, mais la loi de la République s'applique et la concertation doit fonctionner pour le permettre. J'ai en revanche cherché à la faire évoluer en commission des Lois. Nous avons notamment mué l'avis simple en vote aux deux tiers pour la CDCI.

Je constate moi aussi que le volet financier n'a pas été vu, et que nous ignorons toujours ce qu'il adviendra de la péréquation en matière de taxe professionnelle. Le Parlement a décidé de réitérer pour 2011 et 2012 le dispositif de 2009, mais cette question devra un jour être tranchée.

Jean-Marc ROUBAUD

Les recettes sont sédimentées pour 2011 et 2012, et les correctifs seront apportés ensuite. Les engagements ont été tenus lors du vote du budget 2011 et ils le seront aussi en 2012. Vous n'avez aucune inquiétude à avoir.

Par ailleurs, nous allons quitter prématurément cette assemblée mais nous ne partons pas en week-end. Nous avons tous des obligations. Personnellement, je suis invité depuis trois mois par le maire de Bagnols-sur-Cèze.

Reine BOUVIER

Gouverner, c'est prévoir. Actuellement, nous ne pouvons qu'instaurer une taxe additionnelle sur les ménages. Qui assumera le financement des nouvelles compétences des communautés de communes ? Impactera-t-il les budgets communaux ou sera-t-il intercommunal ?

Nous décidons actuellement d'investissements qui auront des impacts en 2013 ou 2014, or les compensations s'amenuisent. En tant que gestionnaires, nous devons savoir comment les orienter.

Un intervenant

Combien cette réforme coûtera-t-elle au contribuable ?

Jean-Marc ROUBAUD

Nous en parlerons plus tard en toute sérénité. Ni les entreprises, ni les collectivités n'ont de visibilité en matière financière dans le contexte actuel, marqué par une crise que personne ne pouvait imaginer. La seule règle est la prudence.

La constitution de la carte intercommunale doit reposer sur la réalité des bassins de vie et les compétences, car nos concitoyens se sont affranchis depuis longtemps des limites de territoire.

III. Intervention de Monsieur Jacques PELISSARD, Président de l'Association des Maires de France**Jacques PELISSARD**

L'AMF tire sa force de son unité, bâtie dans la diversité géographique et politique de ses membres. Elle lui permet d'être entendue. Elle a ainsi largement participé à la réforme du bloc local, puisque 44 des 45 amendements qu'elle a proposés ont été votés par le Sénat ou l'Assemblée.

Nous poursuivions alors une logique simple, jugeant les communes comme essentielles dans le maillage du territoire et la cohésion sociale, et l'intercommunalité comme un outil et non comme une fédération imposée. Nous avons ainsi défendu le mode d'élection des délégués communautaires, et son fléchage dans le cadre du scrutin communal qui établit une connexion entre les deux niveaux. Nous pensons désormais à abaisser le seuil de 3 500 habitants pour lequel ce

mode de scrutin prévaut mais nous devons prendre cette décision ensemble car elle aura des implications en termes de parité ou de représentation des oppositions.

Nous avons également obtenu que le transfert de compétences vers une intercommunalité soit décidé à la majorité des deux tiers. Par ailleurs, la territorialisation de la DGF et sa délégation aux intercommunalités devront être décidées à l'unanimité des conseils municipaux, de même que l'unification des impôts. Nous avons insisté pour que la fusion de communes en des communes nouvelles soit décidée à l'unanimité ou par référendum, alors que la loi initiale permettait de l'imposer.

La composition de la CDCI a en outre été modifiée, pour comprendre 40 % de représentants des communes, 40 % de représentants des intercommunalités, 10 % de représentants du Conseil général, 5 % de représentants syndicaux et 5 % de représentants régionaux. L'AMF a également obtenu que, pour la première fois, les élus coproduisent avec le préfet la carte de coopération intercommunale. La CDCI peut même imposer au préfet une décision prise à la majorité des deux tiers.

Enfin, la mutualisation des services a progressé dans la mesure où les services communaux ou communautaires ont été autorisés, sous la forme de prestations *in-house*, alors que l'Union européenne leur imposait auparavant le Code des marchés publics.

Au-delà de cette réforme, l'AMF porte au niveau national les attentes des maires. Depuis deux ans, une Conférence nationale des Exécutifs rencontre le Premier ministre afin d'enrichir ou infléchir des projets gouvernementaux.

L'AMF a notamment pointé la tension que connaissent les finances publiques. Le Gouvernement a gelé pour trois ans la DGF, mais augmenté la DSU et la DSR de 6,24 % – même si des prélèvements devraient apparaître sur d'autres dotations. Le FCTVA est, depuis une décennie, considéré comme une dotation par l'Etat et comme un impôt payé par les communes. Nous avons obtenu qu'il soit sorti de l'enveloppe normée affectée par le gel. Enfin, nous sommes parvenus à une amorce de péréquation : pour la première fois, la loi de finance 2011 prévoit pour 2015 1 milliard d'euros de péréquation et crée un fonds national de péréquation. La loi de finances 2012 comprendra une première péréquation. Le bloc local s'est mis d'accord pour que les prélèvements soient fonction du potentiel financier élargi, comprenant le FNGIR.

L'AMF se bat aussi pour le contrat avec La Poste, dont le fonds de péréquation est passé de 135 à 170 millions d'euros. Elle a négocié avec Eco-Emballage un nouveau contrat augmentant de 25 % la participation financière au profit des communes et syndicats. Elle est aussi en négociation avec l'Etat sur les passeports biométriques et les cartes d'identité électronique, pour lesquels une compensation doit être versée.

Dans un monde globalisé, des espaces de cohésion sociale s'avèrent nécessaires. Ce sont nos communes, où nous faisons vivre des parcelles de France. Le maire dispose de ressources limitées et se trouve souvent seul pour porter des projets de territoires et créer du lien social. L'AMF comme l'AMG sont à votre disposition, sur tous les sujets

IV. Passage à la TNT

Isabelle HAUTBOIS

Depuis dix ans, le CSA travaille à l'arrêt de l'analogique en faveur du tout-numérique. Fin 2008, il a adopté une liste de 1 626 zones à couvrir et un calendrier de 22 mois (février 2010-novembre 2011).

Six chaînes sont disponibles en analogique, avec des couvertures hétérogènes. Dans le Gard, 95,5 % de la population reçoit les trois premières chaînes en analogique mais seulement 83 % reçoivent ainsi les autres chaînes et le taux de « parabolisation » dépasse les 30 %.

Les chaînes gratuites passeront à dix-neuf et bénéficieront d'une meilleure qualité de son et d'image. La couverture des télévisions locales sera améliorée et les fréquences libérées seront utilisées par l'audiovisuel et les télécommunications, notamment pour le développement de l'internet haut débit.

L'objectif de couverture des foyers est de 100 %. 95 % des foyers recevront la TNT par voie hertzienne mais d'autres solutions existent (satellite, ADSL, câble). L'objectif de couverture départemental de 91 % permet une meilleure couverture des zones de montagne.

Le Gard doit passer au tout-numérique le 29 novembre, mais l'analogique cessera le 5 juillet dans 117 communes de l'Est du département qui dépendent d'une plaque France 3 de PACA. Dans la nuit du 4 au 5 juillet, tous les émetteurs analogiques et numériques s'arrêteront. Ils se rallumeront progressivement le 5 juillet, et les utilisateurs devront alors de nouveau mémoriser les chaînes. *In fine*, plus de 96 % de la population sera couverte en numérique.

Seuls 9 des 17 émetteurs implantés dans le Gard resteront en service après le passage. Les émetteurs non reconduits couvrent 0,8 % de la population, et dans la plupart des cas il suffira de réorienter son antenne. Je vous invite à consulter le site du CSA, où l'application TNT permet de savoir si une commune sera couverte et où vous trouverez des cartes de couverture très précises.

Jean-Yves HABY

Les personnes concernées par le passage au tout-numérique le 5 juillet voient régulièrement un bandeau informatif passer sur leur poste. Les foyers dépendant de l'analogique doivent s'équiper d'un adaptateur, d'un coût de 20 euros environ, mais n'ont pas besoin de changer de télévision. Les foyers peuvent demander, sous condition de ressources, une aide de 25 euros pour l'achat d'un adaptateur et jusqu'à 120 euros pour le changement de leur antenne. Nous proposons également une assistance technique pour les personnes de plus de 70 ans ou handicapées à plus de 80 %.

Le nombre de foyers n'ayant pas d'autre solution que l'antenne-râteau diminuera de moitié. La solution la plus fréquente au trou d'antenne est satellitaire et donne lieu à une aide de 250 euros. Si une commune compte plus de 80 foyers concernés, nous pouvons faire des études. Le maire peut alors décider de laisser les foyers s'équiper en matériel satellitaire ou de numériser un émetteur. Il existe dans ce cas une aide, de 100 euros par foyer pour un maximum de 80 % de l'investissement.

Nous vous avons transmis une fiche référent, afin que vous désigniez un interlocuteur dans votre commune. En cas de question, vous pouvez contacter Sophie Dulhst, Caroline Pascalin et Michel Ruiz. Nous proposons enfin des formations de bénévoles et des tournées d'information.

V. Intervention et débat avec Monsieur Hugues BOUSIGES, Préfet du Gard

1. Emploi

Gilles CHAMPENOIS, DRTEFP Gard

Après une forte augmentation entre 2008 et 2009, le chômage s'est stabilisé en 2010, mais à un niveau élevé (12,5 %, contre 9,2 % au niveau national). Le chômage des jeunes a nettement diminué et les salariés du secteur privé augmentent, mais le chômage de longue durée et celui des plus de 50 ans augmentent fortement. Les taux du Vigan et Alès dépassent 14 %, alors que celui du Gard rhodanien est proche du taux national. Dans ce contexte, l'Etat a plusieurs attentes.

Le Gouvernement a instauré une réunion mensuelle des services publics de l'emploi local, sous l'autorité des sous-préfets. Les maires peuvent y participer et émettre des propositions.

Après une mise en place difficile, les CAE ont été facilités par le Gouvernement. Les communes et associations peuvent y recourir sans problème pour six mois renouvelables.

La baisse du chômage des jeunes tient largement aux 3 500 contrats d'apprentissage et de professionnalisation passés chaque année dans le département. L'Etat demande aux maires de relayer cette formule auprès des jeunes, des familles et des employeurs.

Enfin, les maires peuvent adresser les bénéficiaires potentiels du RSA à Pôle Emploi ou au Conseil général. Il existe des aides importantes pour l'embauche des allocataires RSA.

2. Politique des risques

Jean-Pierre SECONDS

a. Prévention des risques naturels et technologiques

L'Etat a la responsabilité de mettre en place deux types d'outils de prévention.

Les plans de prévention des risques concernent 271 communes du département. La ministre de l'Ecologie souhaite accélérer la mise en place des PPRI. Cette année, 50 communes élaboreront et approuveront le leur, dont 47 dans la vallée de la Cèze.

Les portés à connaissances (PAC) des aléas, notifiés par le préfet au maire, ne se substituent pas au PPRI mais constituent le seul outil pour certains risques. Les maires doivent s'y référer dans l'instruction des actes d'occupation des sols mais ils ne permettent pas de s'opposer à une autorisation d'urbanisme tant qu'ils ne sont pas intégrés dans un acte juridique tel qu'un document d'urbanisme. Les PPR engagés dans certaines communes s'avèrent compliqués mais nous les ferons aboutir. Dans les autres, nous nous contenterons d'intégrer le PAC aux documents d'urbanisme.

b. Réforme de la fiscalité de l'urbanisme

Le 1^{er} mars 2012, la taxe locale d'aménagement se substituera à la TLE, la TDCAUE (Taxe départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), la TDSENS (Taxe départementale pour les espaces naturels sensibles) et les PAE (Participations à des Aménagements d'Ensemble). Les services de l'Etat poursuivront ou reprendront son instruction. Cette taxe est de plein droit pour toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme, et soumise à la décision du Conseil dans les autres. Les communes devront délibérer avant le 30 novembre 2011 mais ont la liberté de fixer un taux compris entre 1 % et 5 %.

c. Logement social

Au titre de l'article 55 de la loi SRU, prévoyant 20 % de logements sociaux, et de la loi DALO de 2005, 19 communes gardoises sont soumises à un prélèvement. Tous les trois ans, un bilan vérifie l'atteinte des objectifs et le préfet peut établir un constat de carence, qui majore le prélèvement. Le Préfet du Gard recevra les 19 communes concernées le 7 juin. Les constats de carences ne seront établis qu'après avis de diverses commissions.

d. Débroussaillage obligatoire

Cette année, l'effort de contrôle portera sur les campings, doublement vulnérables en raison de la concentration de population et du fait que les occupants possèdent rarement la culture des feux de forêt. Une vingtaine de campings se trouvent actuellement en infraction et disposent d'un mois pour se mettre en conformité.

3. Délinquance

Hugues BOUSIGES

Le Gard compte deux autoroutes et est voisin de plusieurs départements à forte délinquance. Il accueille en outre 8 000 habitants nouveaux par an, sans recevoir un renfort correspondant en forces de l'ordre. Une société parallèle, vivant de trafics multiples, s'est créée dans certains quartiers.

Par rapport à l'année dernière à la même période, les atteintes aux biens ont augmenté de 710 faits, les cambriolages de 515 faits, les vols à la roulotte de 200 faits, les atteintes aux personnes de 99 faits et les escroqueries de 558 faits. La violence routière s'avère très préoccupante, puisque les chiffres de l'année dernière sont d'ores et déjà dépassés. En revanche, les vols d'automobiles, les cambriolages de locaux industriels, les destructions et les dégradations diminuent.

L'activité des forces de police et de gendarmerie est constante. Elles paient un lourd tribut avec 13 gendarmes et 81 policiers blessés en 2010 et 5 gendarmes et 18 policiers depuis le début de l'année.

Une polémique porte actuellement sur la suppression des panneaux indicateurs de radars. Je souhaite avant tout supprimer les morts et mutilés de la route. Nous sommes donc fortement mobilisés dans ce domaine, ce qui agace sans doute ceux qui préféreraient nous voir concentrés sur les cambriolages.

Nous comptabilisons 15 cambriolages par jour. Ils sont le fait de bandes organisés ou de jeunes itinérants d'Europe de l'Est, mais il existe aussi des vols d'appropriation, parfois accompagnée de violence physique.

Nous rencontrons un problème spécifique avec la délinquance des mineurs, à l'origine de plus de 40 % des faits constatés. La réponse pénale tarde souvent, laissant au jeune le temps de commettre d'autres actes. Les parlementaires doivent se saisir de ce sujet, qui nécessite un traitement particulier. La société a des règles, qu'il convient de faire respecter, mais il ne faut pas briser ces jeunes en construction. Nous travaillons beaucoup sur le décrochage scolaire et les réorientations, qui permettent de traiter une partie de la question. En revanche, j'ai découvert que le sport ne permettait pas l'apprentissage de la socialisation pour des jeunes ne disposant pas de certains codes de base.

Les maires sont détenteurs de pouvoirs administratifs importants en matière de troubles à l'ordre public, à condition de prendre des mesures proportionnées au risque et limitées dans le temps et dans l'espace. N'hésitez pas à vous en servir. Le préfet peut se substituer au maire dans ce domaine, mais je ne souhaite le faire qu'à titre exceptionnel. Vous pouvez effectuer des rappels à l'ordre pour des faits infra-pénaux ou décider des transactions ou travaux non rémunérés pour des infractions n'ayant pas donné lieu à dépôt de plainte. Vous pouvez aussi intervenir sur les horaires d'ouverture des débits de boissons et la police municipale a un rôle à jouer. Enfin, vous êtes habilités à créer des CLSPD (Conseils locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

La LOPPSI nous offre de nouveaux outils. Les policiers locaux peuvent dépister l'alcoolémie et les stupéfiants avec un OPJ, et confisquer le permis de conduire en cas d'excès de vitesse supérieur à 40 km/h. De son côté, le préfet peut instaurer un couvre-feu pour les moins de 13 ans non accompagnés, ordonner la fermeture administrative pour trois mois des magasins vendant de l'alcool, prononcer des interdictions de stade de 12 mois, et décider de l'immobilisation et de mise en fourrière de véhicules.

Ces outils de répression ne résolvent pas tout. La volonté de vivre ensemble, l'acceptation et le respect des autres se sont beaucoup perdus. Les élus municipaux sont les veines et artères où circule le sang de la République et je vous remercie de votre travail quotidien.

Colonel Christophe MARIETTI

Je vous remercie pour ma part de votre dynamisme dans le domaine immobilier. Le Gard se distingue par le nombre de construction de casernes qu'il a lancées, et qui témoignent de la confiance que vous nous accordez. Je vous remercie également pour le développement de la vidéo-protection, qui a permis de faire reculer les vols à la roulotte.

La Gendarmerie s'est réorganisée le 1^{er} janvier pour gagner en délais d'intervention. Hormis Sauve, aucune brigade ne fermera dans le Gard, où la présence de la Gendarmerie se trouvera renforcée de 15 gendarmes supplémentaires en brigade. Cette évolution est notable au moment où les effectifs nationaux diminuent.

Les 845 gendarmes du Gard constatent la moitié des faits de délinquance du département. 50 % relèvent de la voie publique. Les cambriolages les plus traumatisants sont ceux, souvent violents, qui se déroulent de nuit en présence des habitants. Ils demeurent très rares et les équipes sont

rapidement interpellées. Les vols de jour sont plus massifs et concernent essentiellement les bijoux. Neuf équipes de jeunes issus de pays de l'Est ont été arrêtées, mais la réponse judiciaire est souvent difficile. Quant aux équipes locales, elles comprennent un tiers de mineurs. L'intérêt des CLSPD est d'autant plus patent. Le dispositif Alerte Cambriolage fait converger immédiatement les patrouilles vers le site concerné et a permis 25 interpellations en flagrant délit mais nous constatons toujours 12 cambriolages par jour en zone Gendarmerie.

Les vols de métaux suivent les cours de bourse. Nous avons obtenu d'excellents résultats grâce à une bonne coordination avec RTE, la SNCF et France Télécom. Ils ont mis en place des dispositifs qui ont permis l'interpellation de 40 auteurs. Néanmoins, 25 % des faits touchent des particuliers et restent difficiles à résoudre. Les vols sur les exploitations agricoles concernent essentiellement les piquets de vignes. Je vous invite à porter plainte le plus rapidement possible, afin de nous permettre d'interpeller les équipes que nous détectons.

A Collias, face à des problèmes d'incivilité des jeunes, le maire a fait appel à la brigade de prévention de la délinquance juvénile et un rappel à l'ordre a permis de régler la situation. Cette brigade est à votre disposition, n'hésitez pas à y faire appel. Aujargues s'est pour sa part lancée dans la vigilance citoyenne, permettant un recul de la délinquance de 30 %, mais le dispositif a été mis en suspens par le ministère. Enfin, il est devenu possible de constituer des polices intercommunales. Nous espérons disposer de la sorte d'interlocuteurs plus forts.

Hugues BOUSIGES

Certains maires sont confrontés à des aires de stationnement sauvage de gens du voyage ou à des déversements sauvages d'ordures, mais je ne peux leur envoyer des bulldozers sans décision de justice. Or le Procureur est rarement saisi ou ne l'estime pas nécessaire. Il argue qu'une installation quasi-pérenne sur un terrain agricole bénéficie d'une prescription après trois ans, ce qui doit vous inciter à réagir rapidement. En corollaire, vous devez évidemment aménager des aires d'accueil car nos réponses demeurent insuffisantes.

Jacques PELISSARD

A ma connaissance, 50 % des aires de passage sont réalisées au plan national mais les aides à l'aménagement ont cessé et les communes ne perçoivent aucune aide pour la gestion. Par ailleurs, l'AMF considère que l'Etat doit se poser en maître d'œuvre pour les aires de grand passage, sans quoi aucune commune n'acceptera d'en accueillir.

Hugues BOUSIGES

Il est possible que l'Etat reprenne son financement des aires d'accueil. Quant aux aires de grand passage, le fait que les préfets désignent des zones irait à l'encontre de l'autonomie communale. L'intercommunalité a trouvé une approche relativement sereine et des communes ont accepté d'accueillir de telles zones en échange d'une solidarité sur d'autres sujets. Nous tiendrons prochainement une réunion à Montpellier sur les aires d'accueil et la cabanisation.

Le 12 mai était organisée une journée sur les handicapés dans la fonction publique. Si vous avez pris des initiatives dans ce domaine, faites-les-moi connaître.

Par ailleurs, cette année sera marquée par une remise à jour complète des listes électorales et fournira l'occasion de réorganiser les bureaux de vote et lieux d'affichage. Le ministère recommande 1 bureau pour 1 000 électeurs et préconise certaines conditions d'accès. Plusieurs communes vont créer des bureaux supplémentaires, mais deux d'entre elles refusent. Je sais que nous avons des difficultés à trouver des personnes pour être assesseurs ou dépouiller, mais ce sujet est important.

Enfin, 26 communes n'ont toujours pas répondu à mes trois appels sur la transmission dématérialisée des listes électorales. Il ne s'agit pas d'une faculté mais d'une obligation.

4. Intercommunalité

Hugues BOUSIGES

Nous vivons tous sur des territoires intercommunaux, nous sommes tous devenus à la fois urbains et ruraux. Nos concitoyens distinguent clairement leur lieu d'élection du territoire plus large qui leur donne accès à tous les avantages de la vie moderne. Ils souhaitent une seule gouvernance unique sur leurs territoires de vie, or certaines intercommunalités ne peuvent répondre à ces attentes diversifiées. En dépit de tous les débats, nous ne devons pas manquer cette occasion historique de revoir la carte communale.

Nous devons désormais rendre possible l'inévitable et pour ce faire, seul le critère de l'intérêt général doit prévaloir. Les territoires correspondent selon moi aux bassins de vie. J'ai consulté sur ce thème les élus mais aussi les forces vives (Education nationale, établissements de santé, Poste, forces économiques, sociales, associatives, CCI, etc.). Je ne me suis pas contenté d'un travail administratif, j'y ai mis du cœur et, au terme d'une longue concertation, j'ai élaboré une proposition de carte. La décision revient désormais à la CDCI.

5. Echanges

Bruno OLIVIERI, Maire de Saint-Hippolyte-du-Fort

Ma commune a pendant longtemps rencontré des difficultés pour créer des bureaux de vote supplémentaires. Elle étudie une ouverture pour 2012.

Je salue le travail que vous avez effectué. Vos services ont entendu les élus et tenu compte des évolutions survenues. La réflexion est ouverte et nous la mènerons avec professionnalisme, en espérant votre implication et votre écoute.

Hugues BOUSIGES

En confiant cette tâche au Préfet, les parlementaires ont témoigné de leur respect pour cette fonction. Certains se sont contentés de reprendre les *desiderata* des élus. Pour ma part, je me suis engagé dans une mission prospective en tenant compte du contexte mouvant que nous connaissons. Le Gard compte 353 communes, aussi ma carte est-elle le résultat d'un long processus.

Christian TESSIER, Maire de Méjannes-lès-Alès

Les conseils municipaux devront prendre position dans trois mois, mais ils ne disposent pas des éléments financiers. Ils ne peuvent donc se décider en toute connaissance de cause.

Hugues BOUSIGES

Nous devons en effet vous transmettre des éléments complets, mais nous ne sommes pas encore équipés des logiciels nécessaires. Vous pouvez solliciter la DDFP, qui réalisera les analyses que vous souhaitez.

Après votre délibération, la CDCI disposera de quatre mois pour examiner l'ensemble de la carte et nous devons également lui fournir des éléments.

La carte du Préfet ne clôt pas le débat. Elle n'est pas idéale, mais réaliste. Rien ne vous empêche de vous montrer plus ambitieux.

Jacques PELISSARD

L'AMF possède un logiciel permettant d'effectuer des simulations. Vous pouvez contacter Madame Brachet au service Intercommunalité.

Un intervenant

J'ai organisé des réunions avec mes administrés sur ces sujets, mais les participants demeurent très peu nombreux. Nous devons selon moi améliorer la communication.

Hugues BOUSIGES

En dix ans, notre pays a beaucoup évolué. Le quinquennat a changé le comportement du Président de la République, les institutions de la V^{ème} République se sont modernisées, la réforme de l'Etat a favorisé une structure plus horizontale proche de la cohésion territoriale et sociale, et les collectivités territoriales ont été réformées. Nous devons en tenir compte, ce qui n'empêche en rien l'attachement personnel à des villages ou quartiers.

Hervé GRIMAL, Maire de Seynes

Je regrette que votre document ne compte que quatre lignes sur la communauté de communes du Mont Bouquet.

Marc JONGET, Maire de Quissac

Dans le discours, la fonction de maire est la plus noble car la plus proche des administrés, mais nous ne sommes que des hommes. Les collectivités ont été réformées, mais rien n'a été fait pour les maires, auxquels on ne pensera sans doute que face à la pénurie.

Jacques PELISSARD

Le projet de loi 61 prévoit des avancées dans le statut de l'élu. Pour exemple, il percevra automatiquement l'ensemble de sa prévision d'indemnité.

Annexes

Annexe 1 : Bilan moral 2010

13 mars 2010 – Journée de la femme

« Le Gard affiche la meilleure représentation régionale avec 14 % de femmes Maires, dont la plupart élues sur des communes de moins de 500 habitants »

Geneviève Tapié, Présidente de l'Observatoire régional de la parité du LR

A l'occasion de la journée de la Femme, l'AMG n'a pas manqué de rendre honneur aux femmes exerçant des fonctions de Maire dans le département du Gard en organisant un rassemblement convivial le samedi 13 mars 2010. Elles ont été nombreuses à venir accompagnées de Mme Laurent-Perrigot, Sénatrice, et Mme Tapié, Présidente de l'Assemblée des Femmes/Observatoire de la parité du Languedoc-Roussillon. Cette belle journée qui a débuté par une visite guidée du magnifique site de la Bambouseraie de Prafrance a permis de rassembler des femmes dynamiques œuvrant sur notre territoire gardois, et de manifester ainsi l'évolution de la parité homme/femme parmi les élu(e)s de la République.

5 juin 2010 – Assemblée Générale

L'assemblée générale de l'AMG s'est tenue en présence de personnalités départementales et nationales : M. Bousiges, Préfet du Gard, M. Bouad, Vice-Président du Conseil Général du Gard, M. Laurent, Vice-Président de l'AMF, Maire de Sceaux dans les Hauts de Seine et M. Durant, Président de l'association des anciens Maires et adjoints. Les diverses interventions ont permis à tous de faire le point sur une année animée de débats, mais aussi d'inquiétudes. Les bilans moral et financier ont été respectivement présentés par M. Serre, Maire de Saint-Paulet-de-Caisson et M. Pedro, Maire de Remoulins. Mme Chaleyssin a rappelé que l'année 2009 a été bousculée avec le projet de réforme des collectivités territoriales et que l'AMG a mis en place une convention juridique qui conseille les élus.

18 juin 2010 – L'action sociale dans la commune

Sous l'égide de l'Association des Maires de France, la Présidente de l'AMG et les membres du bureau ont convié les équipes municipales et communautaires à participer à la réunion d'information portant sur « l'Action sociale dans la commune », à l'auditorium du Conseil Général.

Ont été abordés les compétences de la commune en matière d'action sociale, le rôle et fonctionnement du centre communal d'action sociale (CCAS), les exemples d'initiatives d'un CCAS : animation à la prévention à la maîtrise de l'eau et de l'énergie, et les exemples d'outils d'action sociale.

17 septembre 2010 – 4^{èmes} Universités d'Été du Forum pour la Gestion des Villes

L'AMG s'est associée à l'organisation des 4^{èmes} Universités d'Été du Forum pour la gestion des Villes dont le point fort fut la présence du Président de l'Association des Maires de France, Jacques Pélissard. C'était l'occasion pour les très nombreux Maires gardois présents dans l'auditorium de Carré d'Art d'écouter et de débattre avec leur président sur l'état d'avancement de la discussion au Parlement du projet de loi de réforme des collectivités territoriales. En avant-première, deux mois avant le Congrès des Maires, et en anticipant les derniers arbitrages, l'AMG a pu ainsi tirer un bilan de la prise en compte par le Parlement et le Gouvernement des requêtes exposées pour améliorer le texte. Un certain nombre de personnalités ont apporté leur éclairage sur le nouveau visage de la France et des territoires. Chaque intervenant dont Louis Nègre, Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer, pour la table ronde n°1 et Jacques Pélissard, Député du Jura, Maire de Lons-le-Saunier, Président de l'Association des Maires de France, pour la table ronde n°2, ont apporté un témoignage de qualité permettant des échanges fructueux.

Septembre 2010 – L'Ecole des Maires : Un projet d'aménagement pour mon village

En association avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard (CAUE), le cycle de formation « Un projet d'aménagement pour mon village » a donné entière satisfaction aux élus qui y ont participé.

Le projet a été reconduit en 2011 sur le thème de « L'espace agricole au service du développement durable de la commune ».

24 septembre 2010 - Réunion avec M. Gelli, Procureur de la République sur la responsabilité administrative, civile et pénale des Maires

La réunion d'information organisée par l'AMG a permis un rappel du fonctionnement de la justice, de ses contraintes et de ses possibilités. L'évolution de la société entraîne l'évolution des lois comme l'a précisé le Sénateur Sutour, afin de protéger les élus contre d'éventuelles injustices.

8 octobre 2010 – Assises de l'Eau

Avec l'aide de l'AMG, Damien Alary, Président du Conseil Général du Gard a réuni sur le site du Pont du Gard l'ensemble des communes et des groupements de communes, responsables d'amener l'eau à l'usager, ainsi que les acteurs de l'eau pour les mobiliser sur les objectifs de la politique de l'eau du département : usages durables, qualité, coût, rendements. Ont assisté aux débats près de 300 élus et techniciens de communes et EPCI d'eau et d'assainissement, représentants des entreprises de la filière eau, partenaires institutionnels du Languedoc-Roussillon. Cette journée d'échanges a permis une réelle prise de conscience des enjeux de l'eau pour le territoire gardois. Ce résultat positif a permis de prévoir quatre réunions pour l'année 2011.

19 octobre 2010 – Colloque logement et collectivités locales

Le Notariat Gardois s'est associé à l'AMG pour organiser un colloque sur le thème : « Logements et collectivités locales ». Les Maires ont répondu présents, attentifs à l'évolution de la législation de plus en plus complexe à ce sujet. Une efficace collaboration a permis de dégager différents thèmes que les uns et les autres souhaitaient approfondir. Parmi ces thèmes : « le droit de préemption », un outil de la maîtrise foncière pour la commune mais qui reste d'une utilisation parfois difficile car

très technique, « la politique d'organisation du foncier et de création de logements » et « la réforme de la TVA ».

Impliqué auprès des territoires, le monde notarial a mis en place une commission d'assistance des élus particulièrement utile.

29 octobre 2010 – Sécurité Routière - Les actions des Maires

M. Jacques Péliissard, Président de l'Association des Maires de France et Mairie 2000 et l'AMG ont convié les élus à participer à une réunion d'information à l'auditorium du Conseil Général du Gard sur le thème de la sécurité routière. La séance a été animée par M. Bruno Leprat, journaliste au Moniteur et à Maires de France.

Les enjeux en matière de sécurité routière/contexte local ont été présentés par M. Harlin du CETE Méditerranée. Des témoignages d'élus ont suivi cette présentation, ils ont porté plus particulièrement sur la modération de la vitesse, les actions de prévention pendant les fêtes votives et l'aménagement d'une traverse rurale.

Des propositions pour aménager les espaces ont été développées par M. Monti du CETE Méditerranée.

La sécurité routière et les responsabilités des élus ont été évoquées par M. Brunet, Juriste à l'Observatoire SMACL des risques juridiques de la vie territoriale.

Novembre 2010 – 93^{ème} congrès des Maires de France « Rôle, compétences et moyens pour l'avenir »

L'AMG a organisé le déplacement et l'hébergement pour les cinquante élus qui le souhaitent. Une visite du Sénat a eu lieu le jeudi 25 novembre en présence de 200 Maires et adjoints du Gard, accompagnés des Sénateurs du Gard. Le traditionnel repas des Maires a eu lieu cette année au Lido, il a été offert par les Parlementaires du Gard et le Président du Conseil Général.

Les Sénateurs : Mme Françoise Laurent-Perrigot, M. Jean-Paul Fournier, M. Simon Sutour

Les Députés : MM. William Dumas, Yvan Lachaud, Etienne Mourrut, Jean-Marc Roubaud, Max Roustan.

24 novembre 2010 – Partenariat avec ERDF Cévennes

La signature d'une convention par la Présidente de l'AMG et le Directeur territorial d'ERDF a été réalisée le 24 novembre 2010.

159 communes se sont inscrites aux dix réunions d'information assurées par ERDF sur le thème du Correspondant Tempête entre octobre et novembre 2010.

La proposition de mise en place du correspondant tempête avait été présentée lors du Forum ERDF du 23 juin qui a eu lieu à Sommières. A ce jour, 206 communes ont désigné leur correspondant tempête et suppléant.

Divers

• **Renouvellement des membres de Commission**

Courant 2010, a eu lieu le renouvellement des membres à certaines commissions pour lesquelles la présence d'un maire désigné par l'AMG est nécessaire :

- CDSPA : conseil départemental de la santé et de la protection animale
- CODAMUPS : comité de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires
- PDEDMA : commission consultative du plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- CDAF : commission d'aménagement foncier, agricole et forestier
- CDOMSP : commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics
- CDPPT : commission départementale de présence postale territoriale
- CDEN : conseil départemental de l'éducation nationale
- Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

• **Subventions**

L'AMG a versé des subventions à l'ADIL ainsi qu'au Conseil départemental d'accès aux droits.

• **Convention d'assistance juridique**

A signaler le renouvellement de la convention d'assistance juridique entre l'AMG et un professeur de droit public qui est également avocat. Cette convention n'inclut pas la préparation de contentieux. 80 questions ont été posées en 2010.

• **Journal d'information des Maires du Gard**

Le journal d'information semestriel des Maires du Gard, recueil de l'activité de l'association AMG30 a paru en février et en novembre 2010. Ses rubriques comportent quatre titres permanents : Vie de l'AMG, Vie des communes, Informer et agir, Bloc-notes. Ce journal est réalisé pour et par les élus qui y collaborent et font remonter les informations nécessaires à son élaboration : projets, rendez-vous, événements, rencontres...

N° de février 2010 :

Vie de l'AMG : assemblée générale, réunions – Vie des communes : la maison de l'eau, 4^{ème} fleur, intercommunalité – Informer et agir : 92^{ème} congrès, réforme territoriale et fiscale – Bloc-notes : site internet, développement durable, projets.

N° de novembre 2010 :

Vie de l'AMG : la journée de la femme maire, assemblée générale – Vie des Communes : labellisations, Nîmes Métropole, Intercommunalité – Informer et agir : 93^{ème} congrès, rôle compétences et moyens pour l'avenir – Bloc-notes : retour sur les actions, conférences, événement climatique.

Annexe 2 : Bilan financier 2010

Subventions	ADIL	415,00	année 2009-reliquat	112624,17
	CDAD	1000,00	année 2010- partie	9352,94
	ANDAM	45,00		
Frais de personnel				
	Salaires	26708,42	Subvention Conseil Général	20000,00
	Charges sociales			
	ASSEDIC	3005,36	Participation des Parlementaires au repas du Congrès 2009	8338,75
	URSSAF	9980,29		
Frais de fonctionnement				
	Frais de communication (journal)	3087,84		
	Frais d'informatique	1967,80	Inscriptions des participants au Congrès 2010	20373,00
	Frais de gestion	6122,03		
	Frais réception	3755,88		
	Frais de déplacement	3270,75	Mairie 2000: remboursement frais de réunion	1611,00
	Télécommunications	2589,30		
	Frais bancaires	186,70		
Congrès 2010			Divers	1822,85
	Train et hébergement	23000,00		
	Repas	29412,00		
	Totaux	193687,37		174122,71
	Solde au 31.12.09		234 314,34 €	
	Solde au 31.12.10	214 749,68 €		